



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

3 mars 2023

Le trois mars deux mil vingt-trois, à dix- huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de Tavant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORNILLAULT Jacky, maire

Présents : CORNILLAULT Jacky, TRAVAILLARD Yves, LEVILAIN Anne-Sophie, CLAVEAU Kévin, MEUNIER Chantal, SAURA Richard, SERVANT Chantal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CLAVEAU Kévin a été désigné secrétaire de séance.

- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2023,
- ✓ Motion de soutien à l'hôpital de Chinon,
- ✓ Tarif location salle polyvalente pour les réunions,
- ✓ Remplacement de l'agent en disponibilité

Questions diverses :

Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2023 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Objet : **MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE CHINON (Délibération n°2023-03-001)**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier reçu du collectif « Sauvons l'Hôpital de Chinon ». Celui-ci alerte sur la fermeture ponctuelle des services par manque de personnel disponible (urgence, maternité cet été) mais aussi sur la fermeture définitive d'une unité de l'EHPAD pour cause de vétusté des locaux. Ce collectif demande plus de moyens humains, formés mais aussi le maintien de la maternité, la réouverture du service de l'EHPAD dans des conditions correctes d'accueil et la création d'un comité de projet pour l'avenir de l'établissement auquel seraient associés les usagers.

Monsieur le maire propose de soutenir l'Hôpital de Chinon par l'adoption d'une motion de soutien.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :



- Apporte son soutien à la demande du collectif « Sauvons l'Hôpital de Chinon »
- Charge Monsieur le maire de transmettre cette motion aux services de l'Etat, députée et sénatrice ainsi qu'au collectif.

Objet : **TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE POUR LES REUNIONS**
(Délibération n°2023-03-002)

Monsieur le maire propose de voter un tarif pour les réunions, hors associations communales.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Fixe le tarif de location pour les réunions (autre que les associations communales) à :
 - ✓ 30 euros pour ½ journée
 - ✓ 50 euros pour 1 journée
- Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : **REPLACEMENT DE L'ADJOINT DU PATRIMOINE EN DISPONIBILITE**
(Délibération n°2023-03-003)

Monsieur le maire fait savoir qu'il convient de remplacer l'agent actuellement en disponibilité pour assurer les visites de l'église durant la période estivale. Il est proposé de recruter une personne du 12 avril 2023 au 17 septembre 2023 sur la base de 28 heures/semaine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Accepte de recruter une personne à raison de 28 heures/ semaine, à compter du 12 avril 2023 et jusqu'au 17 septembre 2023, indice majoré 355/ indice brut 388,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget,
- Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : **BROCANTE : ATTRIBUTION DES BUVETTES (Délibération n°2023-03-004)**

Arrivée de Monsieur ARNAULT Claude et de Monsieur LEPAGE Michel

Monsieur le maire fait savoir que l'Amicale Tavantaise souhaite vendre de la bière à la brocante et un professionnel demande s'il est possible d'y vendre des boissons.



Le conseil municipal est très partagé sur ce point et il est proposé de différencier les professionnels des associations communales.

Pour rappel, le syndicat de chasse tient une buvette à la brocante car cette association participait pour moitié aux frais postaux avec la mairie. Cela ne se fait plus depuis que les brocanteurs fournissent une enveloppe timbrée pour l'envoi des numéros d'emplacement. L'attribution de leur buvette est toujours effectivement.

Madame Levilain propose de remettre en place le système de partage des frais postaux comme c'était le cas avant, pour les associations communales qui souhaitent vendre des boissons à la brocante, en plus du paiement de leur emplacement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Autorise l'Amicale Tavantaise à vendre de la bière lors de la brocante du 9 avril 2023,
- Décide de remettre en place, dès 2024, le principe de partage des frais postaux pour les associations communales souhaitant tenir une buvette ou vendre des boissons,
- Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : **MARCHES GOURMANDS : PAIEMENT DES EMPLACEMENTS (Délibération n°2023-03-005)**

Afin de simplifier l'organisation des marchés gourmands, il est soumis l'idée de proposer aux commerçants de faire un règlement pour toute la saison lors de leurs inscriptions.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Propose aux commerçants la possibilité de régler les emplacements des marchés gourmands en une seule fois au moment de l'inscription,
- Dit que les inscriptions pourront être remboursées qu'en cas d'annulation par l'organisateur,
- Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : **REGIES COMMUNALES : FUSION ET NOMINATION D'UN RE GISSEUR TITULAIRE ET D'UN MANDATAIRE (Délibération n°2023-03-006)**

Monsieur le maire propose de fusionner la régie « location salle polyvalente » avec la régie « brocante/diverses manifestations » afin d'en simplifier la gestion.

Aussi, il convient de nommer un régisseur titulaire et un mandataire pour cette nouvelle régie ainsi qu'un régisseur titulaire et un mandataire pour la régie « crypte ».



Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Décide de fusionner la régie « location salle polyvalente » avec la régie « brocante/diverses manifestations » pour une seule régie « location et diverses manifestations »
- Décide de nommer pour les régies « location et diverses manifestations » et régie « crypte » :
 - o Régisseur titulaire Madame BODIN Chrystèle
 - o Mandataire Monsieur BLUTEAU Arthur
- Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

- Compte-rendu des réunions :
 - o CCTVV par Jacky CORNILLAULT (biomasse)
 - o CCCVL par Jacky CORNILLAULT. Ils souhaitent faire participer financièrement les communes lors des travaux. Les avertir également lorsqu'il y a des contrôles des bornes incendie.
 - o Rdv avec la CCTVV pour le projet de cale de mise à l'eau suite à la commission tourisme.
 - o Rdv avec le sous-préfet et le président du Département pour la déviation. En attente d'un rdv avec le Préfet et la DDT
 - o SIEIL par Yves TRAVAILLARD : points abordés budget et éclairage public
 - o CCTVV commission finances par Yves TRAVAILLARD : préparation du budget
 - o Tourisme par Kévin CLAVEAU : préparation du budget. Beaucoup de retour de subvention suite aux travaux réalisés depuis 2 ans. Création d'une boucle tourisme équestre
- Site internet : Monsieur Marché et Monsieur DEFOIS demandent s'il est possible de citer les hébergements sur le site (en mettant le lien vers ces sites d'hébergements). Il faudra recenser tous les hébergements et en profiter pour remettre à jour le site (enlever les viticulteurs, remettre des photos de la salle polyvalente etc).

Accord sur le principe. Voir avec Jean LE GALL.
- Proposition par Anne-Sophie LEVILAIN d'installer le WIFI TERRITORIAL à la salle polyvalente. Coût 103€ à l'année
- Nettoyage de la salle polyvalente le 4 mars (fin des travaux)
- Planning marchés gourmands

